

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Gisèle LAMARE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Virginie REY, et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anissa BRIKH à Sandrine LARCHER, Catherine CREPIN à Jean RACINE, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Daniel FRERY à Monique DINET, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Emmanuelle PALMA-GERARD à Robert NATALE et Sophie PHILIPPE à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 septembre 2023	Le 18 septembre 2023	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	38

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gérard FESSELET est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Le Président sollicite l'assemblée afin de savoir si le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adjonction de ce point à l'ordre du jour. Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

2023-05-23A Avenant n° 01 pour le marché de cession d'un ensemble immobilier en vue de la réalisation de logements (immeubles des Fonteneilles, avenue des vignes à Beaucourt)

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération 2016-09-14 relative à la réhabilitation du bâtiment du fer à cheval aux Fonteneilles à Beaucourt,

Vu la délibération 2021-05-11 relative à l'appel à candidatures pour le site des Fonteneilles,

Vu la délibération n° 2021-08-45 relative à l'appel à candidatures – Attribution du marché de cession d'un ensemble immobilier en vue de la réalisation de logements sur le site des Fonteneilles à Beaucourt.

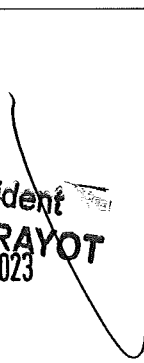
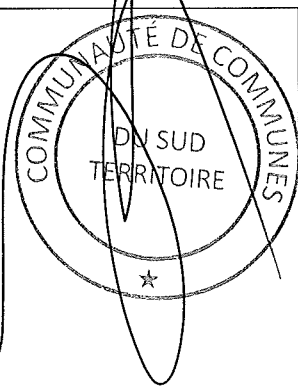
Suite à des sujétions techniques imprévues rencontrées au cours de l'exécution du contrat, c'est à dire des obstacles non imputables aux parties et constitutifs de difficultés imprévues et exceptionnelles, la durée d'exécution du marché fixé initialement à 20 mois et reconduite pour une durée complémentaire de 20 mois soit une durée totale de 40 mois.

Les difficultés rencontrées sont les suivantes : le changement de destination du bâtiment a nécessité le lancement d'études complémentaires notamment environnementales dont les délais d'exécution se sont révélés importants.

Cet avenant n'entraîne aucune incidence financière.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'avenant n° 1 pour le marché de cession d'un ensemble immobilier en vue de la réalisation de logements (immeubles des Fonteneilles, avenue des vignes à Beaucourt)
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs et juridiques afférents à ce marché.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p> <p>MERCREDI 04 OCT. 2023</p>  
<p>Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p> 